

Transition DADS U / DSN

Les salaires versés en 2016 devront être déclarés en janvier 2017 sous format DADS U, et les cotisations déclarées sous format DUCS.

(NB : valable également pour les entreprises qui pratiquent le décalage de paie avec rattachement à la période d'activité)

DADS U		DUCS	
	ANNEE		Mois
Année d'activité	2016	Mois d'activité	OCTOBRE-NOVEMBRE- DECEMBRE 2016
Période déclarée	1er JANVIER 2016 au 31 DECEMBRE 2016	Versement des salaires	OCTOBRE-NOVEMBRE- DECEMBRE 2016
Plafonds et taux	2016	Plafonds et taux appliqués	2016
Limite de dépôt DSN	31 JANVIER 2017	Périodicité de versement	Trimestrielle
		Exigibilité des cotisations	Le 1er jour du trimestre civil suivant 1er JANVIER 2017
		Date limite de versement	25 JANVIER 2017
			Mensuelle
			Le 1er jour du mois qui suit le versement des salaires 1er JANVIER 2017
			25 JANVIER 2017

La généralisation de la DSN au 1er janvier 2017 prévoit la déclaration des salaires perçus à compter du 1er janvier 2017 sous format DSN

DSN	Mois d'activité JANVIER 2017	
Versement des salaires	A la fin du mois d'activité JANVIER 2017	
Plafonds et taux	JANVIER 2017	
Limite de dépôt DSN	Le 05 ou le 15 du mois qui suit le versement des salaires : 05 ou 15 FEVRIER 2017	
Périodicité de versement	Mensuelle	Trimestrielle
Date limite de versement	25 FEVRIER 2017	25 AVRIL 2017